

Conférence de presse du 5 novembre 2021



CONSTITUTION D'UN ÉTABLISSEMENT  
AUTONOME DE DROIT PUBLIC  
POUR L'AROSS  
– OUVERTURE DE LA CONSULTATION

**DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE LA SANTÉ (DFS)**

Service cantonal de la santé publique

<https://www.aross.ch/index.php/node/65>

Vidéo d'Anouk Noyer  
Proche aidante

# Pourquoi un nouvel EADP et une nouvelle loi ?

Par Laurent Kurth

Conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé

# Un atout dans le système socio-sanitaire

- Créée en 2015, l'AROSS est devenue un **acteur incontournable** du système socio-sanitaire neuchâtelois.
- Font toujours plus appel à elle :
  - les personnes **en âge AVS** dès l'apparition des premières fragilités
  - leurs **proches**
  - les **professionnel-le-s et institutions de santé**

# Mais une structure inappropriée

L'AROSS améliore la collaboration et la coordination entre partenaires.

Toutefois :

- la forme de l'association n'est **plus appropriée**
- ses but, missions et champ d'action doivent être **clarifiés** et
- son action doit pouvoir être **légitimée dans la durée**

➤ **Loi portant création d'un établissement autonome de droit public (EADP)**

# Histoire de l'AROSS

Par Yves Grosclaude

Chef d'office du maintien à domicile et de l'hébergement

# L'AROSS a évolué étape par étape

**2015**



Création dans le cadre de la PMS par les principaux partenaires du réseaux

Née sous la forme d'une association vu sa structure souple et intégrant les partenaires du réseau

**2016**



Projet pilote au Locle et aux Brenets

**2017**



Étendu au Val-de-Travers

**2019**



Déploiement cantonal



# L'AROSS a été évaluée à chaque étape

Avec pour objectif, d'**améliorer l'orientation** des personnes en âge AVS dans le **réseau socio-sanitaire**

- 1** D'abord sur un périmètre restreint (expérimentation de la démarche)
- 2** Puis de manière plus décentralisée, tout en assurant une présence et une permanence de proximité (consolidation de la démarche)
- 3** Enfin au niveau cantonal quand le projet a donné satisfaction aux bénéficiaires et partenaires (validation et déploiement après analyse par l'AROSS et par l'IUMSP)

# L'AROSS répond à un réel besoin

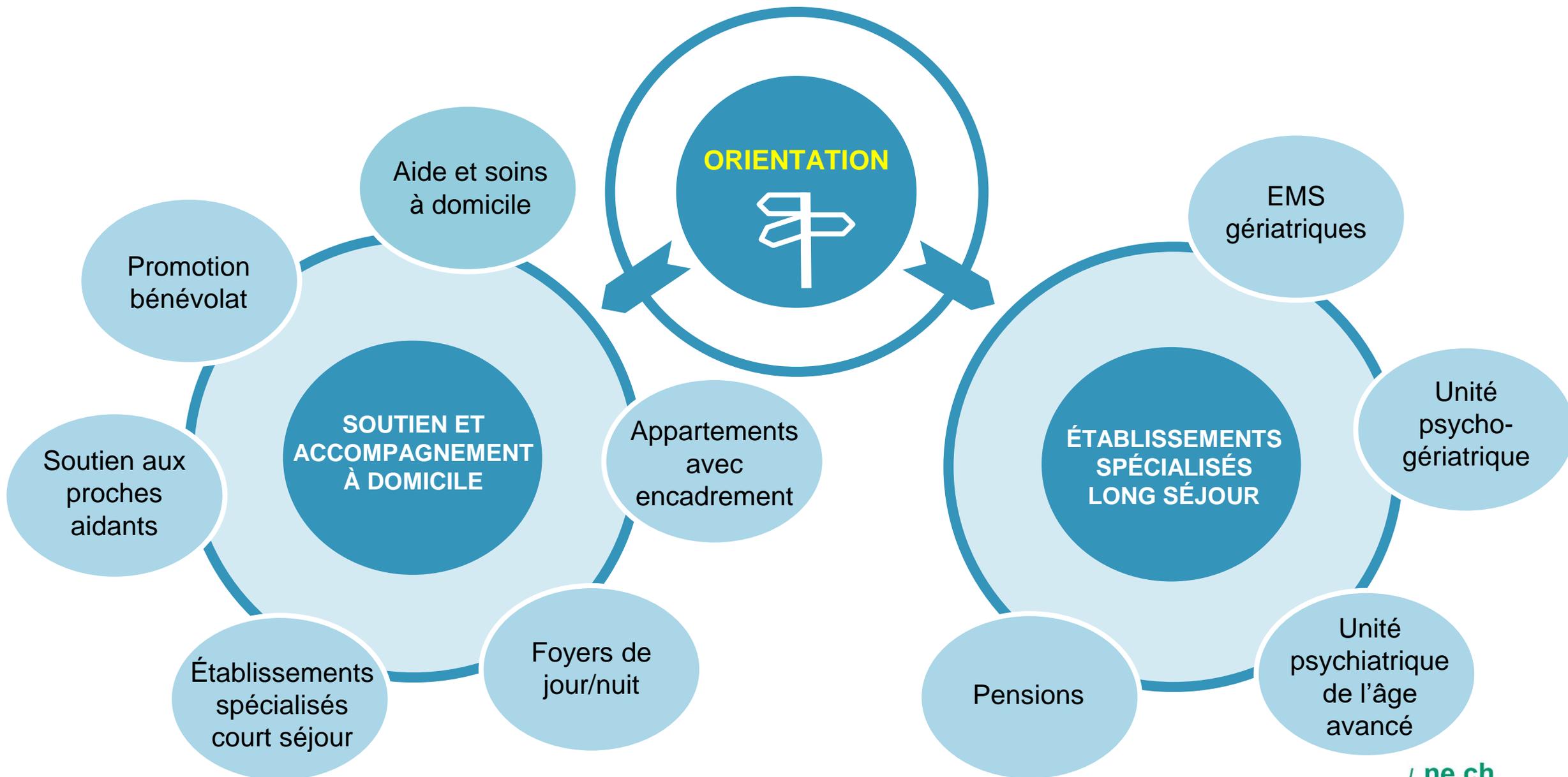
Depuis fin 2019, l'AROSS :

- **informe** les personnes en âge AVS et leurs proches sur les prestations adaptées
- les **oriente** vers toutes les structures existantes des acteur-trice-s en partenariat avec elles-eux
- **collabore** avec l'ensemble des partenaires et contribue à la coordination de leurs interventions grâce à sa vision 360° et sa position centrale dans réseau socio-sanitaire

# Objectif

Permettre aux personnes en âge AVS  
de vivre à domicile  
le plus longtemps possible  
et aux meilleures conditions qui soient  
de manière libre et éclairée.

# Une vision à 360° et un positionnement supra-institutionnel



# Présentation d'AROSS

Par Sylvie Le Bail  
Responsable de l'AROSS

# Missions de l'AROSS

## INFORMATION

- Information à la population et aux professionnel-le-s
- Représentation
- Formation

## ORIENTATION

- Entretien d'orientation
- Soutien à l'orientation
- Orientation vers la prestation adéquate

## ACCOMPAGNEMENT

- Évaluation gériatrique dans la communauté
- Gestion de cas complexes
- Suivi et accompagnement

Dispenser toutes les indications utiles, complètes et actuelles relatives à l'accompagnement et au soutien à domicile

Réaliser des entretiens d'orientation, proposer des solutions individualisées correspondant aux besoins et au projet de vie pour faire des choix éclairés

Aider la personne dans ses démarches ou assurer avec elle un suivi en collaboration avec les partenaires du réseau en lien avec les entretiens effectués

# Ce que fait l'AROSS

Les prestations de l'AROSS sont :

- délivrées par des **professionnel-le-s interdisciplinaires**
- **neutres et gratuites** pour les personnes qui y recourent.

En 2020, l'AROSS a traité :

- **2330 demandes**
- dont 1660 entretiens d'orientation.

Pour plus d'informations sur les activités : <https://aross.ch/qui-sommes-nous>

# L'AROSS et les proches aidant-e-s

- Grâce à sa vision à 360°, l'AROSS vient en aide **à la fois à la personne âgée et à ses proches aidant-e-s**.
- Lors des entretiens d'orientation, **présence d'un-e proche recommandée**
- **Double récit**, avec un regard «extérieur»
- **Toutes les possibilités** sont **discutées**, tant pour la personne âgée que pour sa ou son proche aidant-e
- **Temps, écoute, information** sur les solutions concrètes, **orientation** vers les prestataires et les prestations adéquats
- Anticipation de son **projet de vie**

<https://www.aross.ch/index.php/node/53>

Vidéo de Mireille Bannwart  
Proche aidante

# Collaboration avec AROSS

Par Dre Marjorie Cosandey Tissot

Médecin généraliste

Déléguée de Médecins de famille Neuchâtel pour AROSS

# De nouveaux défis

Face **aux défis** tels que:

- l'évolution démographique
- le vieillissement de la population
- la gestion de la complexité

le médecin généraliste peut y **faire face jusqu'à un certain point.**

- En cas d'apparition de différentes fragilités, **l'équilibre devient précaire.**
- En cas de complication aiguë, d'absence d'un proche, etc., cet **équilibre peut être rompu.**

# Exemples cliniques

# Monsieur A, 87 ans

- Hospitalisation à la suite d'une chute dans la rue. Fracture d'une vertèbre.
- A sa sortie, Monsieur A ne se sent plus en sécurité. Il a peur de sortir, de tomber et son bracelet de téléalarme ne fonctionne pas.

## **Rôle joué par l'AROSS**

Évaluation à domicile et orientation vers les partenaires ou professionnels adéquats.

# Madame B, 80 ans

- Madame B refuse l'aide proposée par son médecin malgré des troubles de la vue. S'ensuit une baisse générale de son état et une perte de poids importante.
- Son médecin la questionne et découvre qu'elle ne perçoit plus de prestations complémentaires (PC) et ne mange plus qu'un repas par jour.

## **Rôle joué par l'AROSS**

Soutien dans les démarches administratives pour récupérer les PC et réorientation vers le médecin ophtalmologue.

# Madame C, 74 ans

- Atteinte de la maladie de Parkinson et opérée d'une valve cardiaque. Beaucoup de médicaments, prise adéquate indispensable.
- Inquiète pour ses finances, Madame C veut limiter le recours aux soins. Sa situation se dégrade. Un bilan révèle de la démence et des troubles neuropsychiatriques. Elle refuse de suivre les traitements qui lui sont prescrits.

## **Rôle joué par l'AROSS**

Accompagner la patiente et les proches au fil de la complexification, anticiper les adaptations nécessaires et la perte de capacité de discernement, soutenir le médecin traitant dans l'organisation des réseaux.

# Collaboration AROSS et médecins traitants

---

# Soutien aux patients

Propositions concrètes de l'AROSS avec de solides connaissances des aides/prestations disponibles dans le canton qui :

- **soulagent** les patient-e-s de leurs craintes
  - **renforcent** leur autonomie
  - **anticipent** les besoins
  - **retardent** la dépendance
  - **facilitent** l'accès aux soins et aux prestations adaptées
- Écoute, professionnalisme, temps accordé par les coordinateur-trice-s de l'AROSS appréciés des patients

# Soutien au médecin traitant et au réseau de soins déjà en place

Face à des cas de fragilité accrue et complexe, l'AROSS :

- **soulage** le réseau primaire de nombreuses tâches
- permet aux médecins de **se concentrer à nouveau sur la prise en charge médicale**
- agit ainsi **en complémentarité** avec eux, sans se substituer à eux, ni aux autres acteur-trice-s du réseau socio-sanitaire

# De la nécessité d'un EADP

Par Laurent Kurth

Conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé

# Les raisons de ce changement

L'EADP est **le statut le plus adapté** pour l'avenir de l'AROSS.

Il lui garantit :

- une **absence de conflit d'intérêt**
- l'**autonomie nécessaire** pour remplir ses missions
- les **compétences métiers** aux membres de ses organes
- un **contrôle institutionnel renforcé**

# Par son ancrage dans une loi

L'AROSS voit au surplus

- ses **missions précisées** et leur **financement légitimé**
- son **positionnement renforcé** dans le dispositif socio-sanitaire
- la **gratuité** de ses prestations **assurée**
- sa **structure** et son **organisation consolidées**

# Une nouvelle mission de coordination

Une nouvelle mission de coordination sera attribuée à l'AROSS vu

- sa **vision à 360°**
  - sa **position centrale** dans le réseau et son **positionnement supra - institutionnel**
  - son **accès à toutes les prestations** ainsi qu'à **tous les prestataires**
  - sa **capacité** à appréhender les prises en charge **dans leur globalité** et à **identifier les points d'amélioration** au contact du bénéficiaire
- Amélioration de la **collaboration, fluidification des échanges** dans le système socio-sanitaire
- Meilleure **coordination des prises en charge** des bénéficiaires

# Calendrier

**Novembre  
2021**

Procédure de  
consultation

**Printemps  
2022**

Adoption  
définitive du  
rapport du  
Conseil d'État  
au Grand  
Conseil

**Été  
2022**

Adoption de la  
LAROSS par  
le Grand Conseil

**1<sup>er</sup> janvier  
2023**

Entrée en  
vigueur  
de l'EADP

# Le mot de la fin

Par Laurent Kurth

Conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé

# AROSS, clé de voûte de la PMS

- L'AROSS a **fait ses preuves** depuis 2015
- Elle **répond aux réels besoins** des personnes fragilisées en âge AVS et à leurs proches
- Elle est **reconnue** par les professionnel-le-s et institutions de santé
- Elle doit pouvoir agir en toute **autonomie et neutralité**
- Elle doit pouvoir assurer à toute la population neuchâteloise la **gratuité de ses prestations**

# AROSS, clé de voûte de la PMS

- De l'avis même du Comité de l'AROSS, la **forme de l'EADP est la plus appropriée.**
- Les propositions figurant dans l'avant-projet de loi légitiment son action dans la durée
- et consolident la position centrale et le rôle de l'AROSS, devenue **véritable clé de voûte de la PMS.**

A vous la parole

Merci pour votre attention